



Conseil Général
1513 Hermenches

Extrait de Procès-verbal

Séance : 2 octobre 2025
Présidence : Jean-Luc Danalet
Objet : Arrêté d'imposition 2026

Le Conseil Général d'Hermenches

- vu - le préavis de la Municipalité n° 03 / 2025 concernant l'arrêté d'imposition,
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet arrêté pour 2026,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

à main levée et à la majorité des membres présents

1. d'adopter l'arrêté d'imposition, tel que présenté, pour l'année 2026 avec comme élément principal un taux de base à 78 % et un impôt sur les chiens à Fr. 100.00.

Ainsi délibéré en séance du 2 octobre 2025.

Jean-Luc Danalet
Président

Estelle Mialet
Secrétaire